



Avenant à un cdi, clause "débit-formation"

Par laveau, le **04/09/2010** à **08:17**

Bonjour,

suite à une formation d'aide médico psychologique demandé par mon employeur j'ai obtenu mon diplôme en avril 2010.

je suis entrée dans une ephad en octobre 2007 où j'occupais la fonction d'aide-soignante. En mars 2008 mon employeur me fait signer un cdi et me propose quelques temps plus tard de passer le concours d'entrée pour cette formation que j'ai obtenu. mon employeur m'a fait signer un avenant à mon contrat que suite à l'obtention de ce diplôme je lui devais 2 ans sous peine de remboursement. Cette formation s'est déroulée en alternance entre mon travail et l'irts de talence. J'allais à l'irts du lundi au vendredi aux dates déterminées à l'avance (environ 1 semaine par mois) et le dimanche je reprenais mon service à mon travail.

Après l'obtention de ce diplôme d'AMP j'ai demandé oralement une première fois à ma supérieure hiérarchique (l'infirmière référente) si un poste d'AMP aller m'être attribué : pas de réponse à ce jour de sa part.

suite à une réunion de travail où le but était de nous annoncer la création d'un poste à mi-temps d'aide-soignant j'ai renouvelé ma demande devant tout le personnel et la réponse fut : non que rien est prévu à ce jour et qu'il n'y aura rien de prévu.....

Suite à ces réponses négatives je me suis posé la question : pourquoi cette formation alors?

Après avoir déposé mon cv sur internet j'ai été contacté par une autre entreprise avec une augmentation de 200 euros de plus par mois sans compter les dimanches et jours fériés sur un poste d'amp et non fonction aide-soignante.

suite à cette proposition j'ai renouvelé cette fois pour la troisième fois ma demande de poste d'amp à mon employeur cette fois qui m'a gentiment refusé.

j'ai donné mon préavis d'un mois que j'ai terminé hier soir à 20h00.

Mon ancien employeur m'a alors remis une facture de 1337 euros pour palier à ses frais pour ma formation (salaires de remplacement du personnel durant mes séjours à l'irts)

Il ne m'a pas remis mon solde de tout compte sous prétexte qu'il devait d'abord en finir avec l'urssaff!!!!!!!!!!!!

je pense qu'il veut se payer directement sur mon solde de tout compte.
que dois-je faire à se jour ?
merci de me répondre le plus rapidement possible je suis dans une impasse
madame laveau